

PROCES - VERBAL 3/2010

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 19 MAI 2010 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 21 avril 2010	2
• Communications du Bureau	2 - 4
• Communications de la Municipalité	4
• Ordre du jour :	4 – 5
- ASSERMENTATION d'un nouveau Conseiller communal	6
- Préavis 05/2010 Pully 2020 – développement de la ville de Pully (urbanisme et infrastructures) Frais d'études (1 ^{ère} phase) un montant de CHF 2'795'000.00 – 4 ETP supplémentaires. Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »	6 - 21
- Préavis 06/2010 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes	21 - 23 26 - 27
- Préavis 07/2010 Crédits supplémentaires au budget communal de de l'exercice 2010, 1 ^{ère} série, HF 601'100.00	23
- Préavis 08/2010 Acquisition d'un terrain stratégique – Parcelle n° 521, propriété de M. Claude Bertholet, sise au Sentier des Grives	24
- Proposition de modification du règlement du Conseil sur le traitement des pétitions développée par Monsieur le Conseiller Richard GOLAY en séance du Conseil le 3 mars 2010	25 - 26
- Motion de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO sur une aire de stationnement pour les camping-cars, développée lors de la séance du 21 avril 2010	27 - 33

- DIVERS
- Monsieur Marcel PASCHE
Fermeture du Chemin de Bonne Espérance, trafic détourné
sur Pully 33 - 34
- Madame Verena KUONEN
Refus de la Ville de Pully d'adhérer à l'ARO 34 - 36
- Monsieur Gérald CUCHE
Fête du sauvetage de Pully 36
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD
Quartier de Chantemerle 36 - 37

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents, rejoints par 12 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer, selon l'article 59 du règlement du Conseil communal. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu sur nos travaux, qu'il nous accorde à tous un esprit d'écoute, de respect mutuel et de sagesse afin que nous prenions les bonnes décisions, contribuant à l'avenir de notre commune.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Saïda BERGER, Christine SORENSEN, Laura BIANCHI, Marie-Jocelyne MICHEL, Nelly GENILLARD RAPIN, Maricica BIAYI, MM. Fred Oscar PFISTER, Lanfranco GAZZOLA, Alexandre FREISE, Miguele GONZALEZ, Philippe DIESBACH, Marc EHRLICH, Sébastien FAGUE, Alessandro ICHINO, Louis SCHNEITER.

Invités :

La Présidente remercie les invités et le public qui nous font le plaisir de suivre ce soir les débats de notre assemblée. J'ai aperçu parmi les invités Monsieur Nicolas CONRAD, ancien député ; Madame Françoise DESLEX, ancienne Municipale.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, député.

La Présidente cite les représentants de la presse présents ce soir, Madame Nina BRISSOT-CARREL pour le Régional et Monsieur Claude BEDA de 24 heures.

La Présidente informe le Conseil que le procès-verbal du 21 avril 2010 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La Présidente demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 21 avril 2010.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous vous informons qu'il n'y aura pas de votations populaires le 13 juin. Celles-ci ont été annulées faute d'objets fédéraux et cantonaux.

La Présidente a demandé, il y a quelques temps à Monsieur David EQUÉY, juriste adjoint du SÉCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles), s'il acceptait de venir faire une conférence à Pully, comme il l'a déjà fait avec succès dans d'autres districts, sur les compétences des Municipalités et des Conseils communaux ou généraux. Monsieur EQUÉY a répondu positivement à ma demande fin avril, tout en précisant que ces conférences étaient placées généralement sous les auspices des préfectures concernées afin de pouvoir regrouper l'ensemble ou une partie des communes du district en séance plénière. Il a donc proposé aux Préfets de Lavaux-Oron, 6 dates possibles après la pause estivale, entre le 25 août et le 22 septembre 2010. La Municipalité, dans son courrier du 12 mai, vient de me faire savoir que, d'entente avec M. David EQUÉY et la préfecture de Lavaux-Oron, la conférence a été fixée au lundi 6 septembre 2010 à 18h30 à la Maison Pulliérane. Merci d'agender d'ores et déjà cette date du 6 septembre. J'espère que nous serons nombreux à suivre cet exposé qui sera, à n'en point douter, fort intéressant. Il peut y avoir cependant un bé mol concernant cette date dz 6 septembre car normalement ce devrait être également la soirée de préparation du Conseil communal du 8 septembre, mais il est vrai que cette date du Conseil reste encore à confirmer par la Municipalité.

Le Bureau du Conseil, ainsi que plusieurs Conseillers, ayant remarqué que la rubrique des Conseillers, sur le site de la Commune, n'a pas encore été complétée avec les photos prises le 21 avril et les coordonnées complémentaires fournies au Greffe à la même période, Monsieur Chevalier questionné à ce sujet a répondu ce jour que cela sera fait dans les meilleurs délais possibles. Je souligne que ces mises à jour sont faites par le Greffe municipal et non pas par le service informatique de la Commune.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté par sa Présidente :

- 22 avril 2010 à l'assemblée générale de Lausanne Région à Brétigny s/Morrens
- 26 avril 2010 à la séance d'information sur le PALM organisée par la Municipalité à la Maison Pulliérane pour les Conseillers
- 26 avril 2010 à l'Assemblée générale de l'USLP à 20h00
- 4 mai 2010 à la représentation « Carrefour chansons » des classes primaires et enfantines des enfants de Belmont à l'Octogone
- 9 mai 2010 à la traditionnelle Fête de la Noble Abbaye des Bourgeois de Pully
- 11 mai 2010 à l'Assemblée générale de la Promotion Pully, Paudex, Belmont
- 18 mai 2010 à l'Assemblée générale de l'Association pour les intérêts de Pully-Nord/La Rosiaz.

1.1.2. CORRESPONDANCE

La bibliothèque communale nous a annoncé que, sous l'égide de la Municipalité de Pully, elle organisera une soirée commémorative du centenaire de la naissance de Jean Anouilh. Celle-ci aura lieu au foyer du Théâtre de l'Octogone le mardi 22 juin à 20h30. Le programme détaillé sera envoyé à chaque Conseiller.

Des dépliants d'information des TL ont été envoyés au Bureau du Conseil pour diffusion aux conseillers communaux. Ils sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

La Course à travers Pully aura lieu le 28 mai 2010, vous êtes tous chaleureusement invités à y participer. La partie officielle aura lieu à 16h45 devant le Cave communale sur le Place d'Obernai.

Le FC Vignoble de Cully nous informe que la 2^{ème} édition de la Coupe du Ruvinesco – tournoi de foot à six des législatifs et exécutifs des communes du district de Lavaux-Oron, aura lieu le samedi 10 juillet de 15h00 à 19h00 à Cully sur le terrain de la Place d'armes, à l'ombre des marronniers. Les Conseillers Municipaux et communaux intéressés à former une équipe sont priés de bien vouloir s'inscrire auprès du greffe Municipal ou de notre secrétaire, Madame Jacqueline Vallotton, mais cela doit se faire avant le 30 mai prochain.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

La liste traditionnelle des communications au Conseil communal, c'est un rappel tout d'abord sur le résumé des objets traités en Municipalité ; ça vous a été envoyé avec la convocation d'aujourd'hui. Et deux communications qui sont des réponses, tout d'abord à la question de Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT en ce qui concerne le financement futur des lignes de bus régionales – ouverture de la procédure de consultation. Nous pourrions y revenir, mais c'est sur vos tables, dans les propositions individuelles et divers. L'autre communication c'est la réponse de la Municipalité à la question de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD en ce qui concerne la création d'habitations collectives dans le quartier de Chantemerle. Enfin la communication n° 12, est une communication importante puisqu'elle vous renseigne sur le calendrier des élections communales qui auront lieu, comme tout le monde le sait, l'année prochaine en début d'année se prolongeant pratiquement jusqu'au mois de mai suivant les différents scrutins. Il y aura encore à ce sujet un arrêté du Conseil d'Etat, puisque c'est le Conseil d'Etat, selon la loi, qui convoque les assemblées de communes. Enfin je céderai la parole à mon collègue Jean-François MAIRE qui a un bref rapport concernant les travaux que vous avez votés pour la réfection du Boulevard de la Forêt.

Monsieur Jean-François MAIRE :

C'est plutôt un rappel qu'une information nouvelle, les travaux de réfection du Boulevard de la Forêt commenceront le mardi de Pentecôte, c'est-à-dire le 25 mai et dureront une semaine. Il est clair que pendant cette période une signalisation ad hoc sera posée. Elle est déjà partiellement posée. Il y aura quelques perturbations. Je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension.

5. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le règlement du Conseil communal.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller a une remarque ou a une modification à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Lucien BERNARDONI, en remplacement de Madame Denise ARBENZ-JAYET du groupe libéral, démissionnaire.
2. **Préavis 05/2010 Pully 2020 – Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)**
Frais d'études (1^{ère} phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00
- 4 ETP supplémentaire
Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »

Commission d'urbanisme

3. **Préavis 06/2010 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes**

Commission des finances

4. **Préavis 07/2010 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 1^{ère} série, CHF 601'000.00**

Commission des finances

5. **Préavis 08/2010 Acquisition d'un terrain stratégique – Parcelle n° 521, propriété de M. Claude Bertholet, sise au Sentier des Grives**

Présidente : Madame Muriel THALMAN

Membres : Mesdames Sabrina PIRAINO, Lucienne VASSEROT, Messieurs Marc EHRLICH, Ernest MOSER, Fred Oscar PFISTER, Pascal PFISTER, Yannick ROCHAT, Eric STIERLI

6. **Proposition de modification du règlement du Conseil sur le traitement des pétitions développée par Monsieur le Conseiller Richard GOLAY en séance du Conseil du 3 mars 2010**

Président : Monsieur Christian POLIN

Membres : Mesdames Monique BOLOGNINI, Nathalia LAINZ ALLET, Lydia MASMEJAN, Messieurs Jean DUTRUIT, Richard

GOLAY, Jean-Marc PASCHE, Jean-Blaise PASCHOUD,
Bernard THILO

7. Motion de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO sur une aire de stationnement pour les camping-cars, développée au cours de la séance du Conseil du 21 avril 2010

8. Propositions individuelles

9. Divers

- 1. Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Lucien BERNARDONI, en remplacement de Madame Denise ARBENZ-JAYET du groupe libéral, démissionnaire.

La Présidente rappelle que, selon l'article 9, du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Selon l'article 5 du règlement de notre Conseil, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. La Présidente procède à l'assermentation Monsieur Lucien BERNARDONI, libéral, en remplacement de Madame Denise ARBENZ-JAYET qui a déménagé hors de la commune. L'huissier accompagne le nouveau membre du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par la Présidente qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Merci de donner rapidement vos coordonnées complètes au Greffe municipal et à Madame Jacqueline Vallotton.

Avant de passer aux débats de ce soir sur les différents objets proposés, la Présidente prie les futurs intervenants de bien vouloir, le moment venu, lever bien haut leur bras et de brandir leur carton orange, cela permettra à la Présidente et la secrétaire de les repérer plus aisément, surtout pour les Conseillers se trouvant au fond de la salle. La Présidente les remercie par avance.

- 5.2. Préavis 05/2010 Pully 2020 – développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)**
Frais d'études (1^{ère} phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 - 4 ETP supplémentaires
Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »

Ce préavis a été étudié par la Commission d'urbanisme le 3 mai 2010 dont vous avez tous reçu par courriel le rapport.

La Présidente demande au président de la Commission d'urbanisme, Monsieur le Conseiller Gérard MIELI de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Monsieur Gérard MIELI :

Préavis au Conseil communal 05/2010 – Pully 2020 – développement de la Ville de Pully (urbanisme et environnement). Frais d'études (1^{ère} phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 4 ETP supplémentaires – Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ». Le préavis qu'il nous est demandé aujourd'hui d'accepter permettra de financer la première étape d'un projet dont notre commune ne peut pas se passer. Pully qu'on le veuille ou non évolue, et cette évolution nécessite que l'on anticipe aujourd'hui ce qui se passera demain. La population de Pully augmente constamment et cette tendance ne fera que s'accélérer dans les années à venir puisqu'on ne peut pas empêcher les gens de venir s'y installer. Sur cela nos autorités n'ont que peu de contrôle. Ce que ce projet préconise c'est d'absorber cette inévitable d'augmentation de façon planifiée et ordonnée. D'ailleurs les objectifs du projet se limitant à la gestion de la densification et la gestion de la mobilité par une urbanisation parfaitement maîtrisée. Ce qui nous est demandé aujourd'hui est simplement d'accepter un crédit d'étude. Certes il s'agit d'un investissement important, mais il est nécessaire. Il est également important de noter que les différentes phases de réalisation du projet devront en temps voulu nous être présentées pour approbation. Pour être efficace ce projet doit être considéré dans son ensemble. Chaque élément qu'il soit du PALM, du STEL ou qu'il soit COMEX doit être vu comme une pièce d'un grand puzzle. Tenter de saucissonner lui fera perdre toute son efficacité. Du plus, son morcellement amènerait le risque de perdre des financements de la Confédération. D'autre part, l'abandon pur et simple de ce projet aurait des retombées négatives sur notre communauté. Non seulement pour nous, mais pour les générations à venir. Si l'image bucolique d'un Pully, village de pêcheurs est attractif, la réalité est tout autre et la nostalgie d'une autre époque ne nous conduit à rien. Le refus nous laisserait simplement avec les inconvénients et les problèmes de l'évolution de notre société sans nous donner les moyens de les absorber. C'est donc à l'unanimité, moins une abstention, que notre commission vous recommande d'accepter les conclusions que je vais relire : Le Conseil communal - vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme – vu le préavis de la Commission des finances – vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales décide : 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'795'000.00 pour le lancement de la première phase d'études liées aux chantiers du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ; 2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum ; 3. d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien ces projets de modernisation de la ville (urbanisme et infrastructures) en lien avec le PALM répartis dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00 ; 4. d'accorder des crédits complémentaires aux comptes 410.3111, 420.3111, 190.3111.00 et 190.3190.00 au budget 2010 pour l'achat de mobilier, de matériel informatique et de logiciels pour un montant de CHF 89'100.00 ; 5. de considérer ce préavis comme réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ».

La Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer à ce stade de la discussion.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Le préavis 05/2010 « Développement de la Ville de Pully » s'attache à l'urbanisme et aux infrastructures. J'aimerais à titre de propos liminaires remercier la Municipalité, qui par la présentation de ce préavis d'étude, démontre sa volonté de prendre à bras le corps, tant les problèmes de plan d'agglomération, soit le PALM, que ceux liés à ma motion pour centre de la ville de Pully convivial, animé et commercialement attractif. Vaste projet, qualifié par certains de projet du siècle. Même si je suis globalement satisfait et que j'ai également constaté que les trois commissions qui ont eu à se prononcer sur le sujet ont donné des préavis très largement positifs, je me permettrai ici d'insister sur des éléments essentiels à prendre en considération. Premièrement le concept du PALM est à prendre en considération nécessaire pour atteindre l'objectif fixé, mais en aucun cas une condition suffisante. En effet, les problèmes de circulation tant des véhicules que des piétons sont importants, mais ceci n'est pas encore suffisant pour apporter la convivialité, l'animation et les commerces attractifs. Deuxièmement, afin de réussir le renouveau du centre de Pully et éviter ce qui a été, osons le dire, raté à l'époque de la couverture de la gare de Pully deux conditions au minimum doivent être respectées. Tout d'abord ne pas hésiter à faire un concours d'idées sur la base des cahiers des charges précisant les contraintes qui nous le savons, sont nombreuses. Et deuxièmement bien entendu, sans faire de la co-gestion, ne pas oublier de consulter les acteurs de la société civile concernée par le futur projet. Pour conclure, je peux vous dire que tant le parti Libéral que le parti Radical qui ont discuté de cet objet, soutiennent ce crédit d'étude qui permettra de présenter un projet essentiel pour l'ensemble de notre population et des visiteurs de notre commune. J'insiste encore que sur le fait que l'emploi sera également favorisé dans une commune qui, comme on a pu le voir dans le préavis, comporte un fort déficit d'emploi. Soutenir massivement cette demande de crédit d'étude c'est assurer à notre commune de Pully sa pérennité et son dynamisme pour le 21^{ème} siècle. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je pense que je ne surprendrai personne en m'opposant, une fois de plus, à la manière dont le préavis 05/2010 nous a été présenté. Il n'est pas, ici, dans mon intention de préjuger sur l'opportunité de participer au projet du réaménagement de Pully, bien que celui aille à l'encontre des intérêts des partis bourgeois et favorise des desseins de la gauche qui, d'ailleurs, sous le couvert de mixité sociale, ne cache pas l'intention d'assurer sa suprématie à l'image de Renens dont nous deviendrons le pendant à l'Est de la métropole. L'avenir seul en définira les conséquences exactes et n'étant pas devin je les ignore. Je tiens seulement à souligner la nécessité, devant un projet de cette envergure, de procéder à une consultation préalable étendue à l'ensemble de la population qui est seule à même de valider pareille décision. Il me semble illogique qu'un conseil composé de cent membres, quelles que soient leurs compétences, puisse décider d'une action qui implique 17'000 habitants sans tenir compte de leur point de vue, le mandat qui nous avons reçu de cet électorat est un mandat de gestionnaires et non de propriétaire agissant à sa guise. J'entends déjà dire qu'au stade actuel, il ne s'agit de voter qu'un crédit d'étude au demeurant fort élevé, destiné à préparer une version élaborée qui sera soumise au peuple. Mais, je voudrais alors qu'on explique pourquoi un argumentaire suffisant à convaincre la majorité des conseillers, s'avérerait insuffisant pour être soumis à la compréhension du peuple. C'est, à mon avis, faire bon marché de l'esprit de jugement populaire auquel il est pourtant fait appel en période électorale, car les arguments

valables pour les uns le sont également pour les autres. J'attire, également, votre attention, sur le coût de la dépense de personnel envisagée, qui avec un demi million l'an, avoisine celui de la municipalité au complet, alors qu'il nous est, régulièrement fait état des économies de personnel. Lausanne nous a montré la voie en faisant appel à la consultation populaire à chaque fois qu'un projet d'importance a été envisagé, que se fût pour l'aménagement du quartier Saint Martin, puis du Flon et récemment celui du quartier de la Pontaise.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Le Préavis que nous traitons ce soir est d'une grande importance, cela a déjà été dit, et il peut être abordé sous deux angles différents. Tout d'abord, il peut être abordé sous l'angle de la région. Le dynamisme de l'arc lémanique est un secret pour personne. Les hautes écoles, la présence d'organisations internationales, le niveau de formation élevé et bien sûr une grande qualité de vie contribuent à la création de nouveaux emplois et à un afflux de nouveaux habitants. Alors cette grande mutation de notre agglomération, elle peut susciter deux réactions, on peut laisser celle-ci se faire et réagir après coup, mais peut-être trop tard, si le besoin s'en fait sentir ou alors anticiper et prendre en main au mieux le développement en cours. Le groupe socialiste constate avec satisfaction qu'avec le plan d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM, et le schéma directeur de l'Est lausannois SDEL, c'est la seconde option qui a été choisie. Il faut aussi souligner que la première partie du crédit demandé ce soir est destinée presque exclusivement à des études visant à maîtriser l'augmentation des déplacements générés par l'arrivée de nouveaux habitants. Il s'agit par conséquent de mesures qui touchent directement la qualité de vie des Pulliérans et des Pulliérans et qui sont indispensables si nous voulons préserver celle-ci. Et ensuite l'échelle locale, et là le groupe socialiste salue le fait que la Municipalité profite de la mise en œuvre du PALM et du SDEL pour insuffler une nouvelle dynamique pour le centre de Pully. En effet, le préavis le dit bien, depuis une vingtaine d'années et la réalisation du PPA du Pré de la Tour il ne s'est plus passé grand-chose au centre de notre ville. Le temps est maintenant venu de se remettre à l'ouvrage. Le vieux Pully est souvent déserté et les commerces ferment les uns après les autres. Nous pensons que la mise en route de projets porteurs va assurément augmenter l'attractivité du centre de Pully et ceci sous trois aspects importants. Tout d'abord l'identification des habitants de Pully à leur lieu de vie. Ensuite, comme vient de le dire mon collègue Michel AGUET, un attrait renouvelé du centre au niveau commercial et économique. Et pour terminer, également la possibilité de création de nouveaux logements y compris pour les seniors au centre même de la ville. Avec la mise en œuvre des différents projets évoqués par le préavis, notre ville pourra véritablement assurer son rôle de ville centre secondaire qui lui est assigné par le PALM. Ainsi pour toutes les raisons que je viens d'évoquer le groupe socialiste vous invite, non seulement à entrer en matière sur ce préavis, mais également à voter massivement le crédit demandé pour un développement de la ville de Pully que nous souhaitons tous harmonieux.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

A défaut de pouvoir freiner efficacement l'augmentation de la population et puis bloquer l'étalement urbain, ces projets d'agglomération, au fond, il faut les voir comme un moyen incitatif pour que ça se passe le moins mal possible. Le sens est donc de densifier les centres et pour réduire les mouvements pendulaires et tout ce qui va avec. Le crédit d'étude qui vous est présenté va tout à fait dans ce sens et en même temps il profite pour prévoir quelques améliorations dans le centre de Pully. Alors au nom du groupe Les Verts je vous invite à entrer en matière et à accepter le crédit d'étude.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Ce projet est en quelque sorte historique, non pas parce qu'il annonce un certain tournant de notre politique financière, mais qu'il consacre pratiquement le dépassement de l'idée que l'on se faisait jusqu'ici, et que on se fera encore je l'espère de l'indépendance opérationnelle voir politique de notre commune. Comme l'a dit notre chef de groupe, à partir de là il s'agit de faire le moins de mal possible. Pully est devenue en effet un élément de l'agglomération lausannoise. Cela devrait induire, dit le préavis, une similitude par rapport à Lausanne en terme de caractéristiques socio-économiques, fin de citation. Avec une lucidité peu ordinaire la Municipalité relève elle-même, d'abord le caractère intercommunal des schémas directeurs en question, pas surprenant. Deuxièmement, le fait que ces projets dépassent les frontières communales. Frontières, dit le préavis, souvent inopérantes. Troisièmement le fait que les futurs chantiers, je cite, se situent à l'interface entre l'échelle de l'agglomération et l'échelle locale. Enfin la centralisation des actions de communications au sein du STEL. Ce n'est pas là invention de pur technicien, c'est par la force des choses une réalité politique, reconnue par les auteurs du projet et que nous avons à reconnaître à notre tour. N'empêche que dans ces conditions l'importance et la dynamique d'un projet à long terme, il nous faut veiller au grain. Il s'agit en effet de prévenir toute dévire qui puisse mettre en cause ce qui nous reste d'autonomie communale. Il incombe aussi à la Municipalité, comme à l'autorité politique que nous représentons ici, d'éviter que la réalisation de ce projet n'aboutisse progressivement à une sorte de dilution de notre identité communale dans le magma des responsabilités opérationnelles. Tout doit donc être entrepris pour préserver l'identité d'une ville où il fait encore bon de vivre et pas seulement dormir, mais le peut-on encore ? Cela m'amène à évoquer deux instruments dont disposera notre Municipalité afin de pouvoir maîtriser cette évolution, la cas échéant s'opposer aux forces ou propensions tentaculaires de notre puissante voisine de l'ouest. Il d'abord notre propre plan directeur, celui du siècle dernier. Et ensuite la cellule politique qui sera de chargée de suivre et valider le projet. D'où les questions suivantes à la Municipalité : Qu'en est-il de la validité de ce projet directeur, celui de la commune ? On entend dire qu'il ne serait plus d'actualité. Est-on bien certain que dans les faits le STEL ne lui sera peu à peu substitué ? Ne devrait-on pas anticiper, donc l'adapter et l'ajuster aux conditions actuelles ? Mais dans quels délais ? Deuxième série de questions concernant la cellule politique. Quelle sera la principale mission de cette cellule qui est composée comme vous le savez de notre Syndic et des chefs de deux dicastères concernés ? Cette mission sera-t-elle exclusivement communale ? Ou son influence pourra-t-elle s'exercer aussi au sein du conglomérat intercommunal qui est la tête du PALM ? Telles sont mes questions. Je vous remercie.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai écouté les différents propos qui ont été tenus jusqu'ici et pour commencer par la dernière intervention celle de Monsieur le Conseiller MARGOT, je ne sais pas si les projets dont il est question sont historiques, mais il est vrai que Pully se trouve à l'amorce d'une évolution qui est probablement similaire à celle que Pully a connue à la fin des années 70, début des années 80. Et au fond l'enjeu de toute cette démarche, c'est d'essayer de se préparer et d'anticiper du mieux possible l'évolution de notre commune, de notre ville pour qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles. Et pourquoi cette évolution ? Il a été fait allusion à l'évolution de la démographie. Alors on peut croire ou pas aux chiffres, mais c'est vrai que même si les statisticiens font preuve d'une certaine humilité dans ce domaine en particulier, des prévisions de population, on

constate dans notre canton une forte augmentation de la population. J'ai été hier soir à une conférence d'agglomération où on a eu une présentation de Monsieur Campiche, qui est responsable du SCRIS, sur les prévisions démographiques dans le canton de Vaud. C'était très intéressant, du reste je pense que ce serait intéressant, le cas échéant, de faire ce type d'information pour le Conseil. Mais on constate, effectivement, une perspective de hausse assez forte de la population dans notre canton, en Suisse en général, encore plus fortement dans le canton de Vaud. Et un des facteurs importants dans cette évolution c'est le flux migratoire. Ce n'est pas seulement le fait de savoir ce que font les Vaudois et les Vaudoises et leur fécondité, je dirais, mais c'est l'impact des flux migratoires qui est énorme et on constate une évolution marquée depuis les décisions politiques du style de la libre circulation des personnes. Au fond le constat de cette augmentation de population et d'emplois fait que au fond l'agglomération considère, le canton en général, mais en particulier l'agglomération lausannoise, qu'il est important de s'y préparer. Et c'est au fond l'enjeu de toutes ces démarches. Alors j'aimerais enchaîner en disant, par rapport à cette espèce de crainte d'emprise du grand voisin lausannois, de lausannisation de Pully. J'aimerais affirmer ici que toutes les démarches que la Municipalité a entreprises jusqu'ici, y compris celle d'adhérer à ces réflexions d'agglomération ont été faites en pleine autonomie, en toute connaissance de cause. Nous avons apprécié la situation qui a été décrite et nous nous sommes rangés à l'avis qu'il fallait participer à cette démarche d'agglomération. Pully n'est pas une île à l'est de Lausanne. Pully qu'on le veuille ou non fait partie de cette agglomération. Ça ne veut pas dire de mettre une croix sur notre autonomie communale. Toutes décisions que nous devons prendre, y compris la première importante que vous prenez ce soir, vous la prenez en pleine autonomie. Jamais personne au niveau de l'agglomération ne nous a imposé la moindre décision dans ce domaine, le moindre concept, nous nous sommes ralliés à un certain nombre de constats et certain nombre d'objectifs qui ont été faits. Pourquoi ? Parce que c'est dit dans le préavis des questions de gestion du trafic, gestion des transports collectifs et même d'urbanisation doivent être vues et réfléchies de manière coordonnée au niveau de l'agglomération. Et collaborer à des réflexions, réfléchir ensemble à une évolution, à une manière d'absorber une évolution de la population, ce n'est pas vendre son autonomie. Je crois que collaborer ce n'est pas se faire imposer des choix par l'autre. Et encore une fois que ce soit au niveau des études et au niveau des réalisations après, le Conseil communal, la Municipalité, les autorités, la population de Pully gardent sa pleine autonomie, et fera ses choix en toute connaissance de cause. Maintenant, ce serait presque un peu dommage, enfin c'est comme ça que je le perçois, d'envisager ces réflexions au niveau de l'agglomération avec une espèce de fatalisme, en disant : bon il y a espèce de machin en dessus de nous qui nous impose d'aller dans cette direction, alors allons-y. Il faut vraiment, d'après les échos qu'on a eus en commission, je crois pouvoir dire que c'est la cas, saisir l'opportunité extraordinaire que Pully a de se joindre à ces réflexions pour décider librement de l'évolution que nous souhaitons pour notre commune, pour notre ville. C'est ça au fond, et je crois qu'il faut vraiment sentir ça comme une opportunité d'évolution et pas du tout comme une fatalité. Et maintenant pour en revenir plus précisément à vos deux questions, le schéma directeur de l'est, c'est un document de synthèse approuvé par les Municipalités de ce périmètre de l'est, qui fixe un certain nombre de constats, d'objectifs d'évolution, et ces objectifs sont validés par l'ensemble de ces Municipalités et ensuite les conséquences locales, encore une fois là aussi, seront assumées, décidées en pleine autonomie par chacune des communes qui font partie de ce périmètre. Ce document ne remplace pas en temps que tel notre plan directeur communal. Par contre, il est vrai que notre plan directeur communal, il a été approuvé, vous vous en souvenez, en tout cas certains d'entre vous, en 1995. Donc le temps passe, il aura

maintenant une quinzaine d'années. L'opportunité de sa révision, cette question va se poser, c'est sûr. Mais le schéma directeur de l'est ne remplace pas notre plan directeur communal. Le plan directeur communal tôt ou tard vraisemblablement devra être révisé et vraisemblablement un certain nombre de mesures qui ont été identifiées dans le schéma directeur de l'est auront quelque part un impact sur l'évolution de notre plan directeur. Mais, il n'y a pas une urgence aujourd'hui et disons qu'on ne souhaite pas le faire dans l'urgence. Il n'y a pas une urgence à réviser notre plan directeur communal. Il évoluera et je ne crois pas du tout qu'il soit aussi obsolète que certains peuvent le penser et le constat que l'on a fait c'est que la plupart des objectifs généraux qui sont dans le schéma directeur de l'est, dans le SDEL, sont tout à fait compatible avec ce qui avait été identifié dans les années 90 dans notre plan directeur communal. Donc voilà, il y aura une évolution des choses et vraisemblablement, encore une fois, ce plan directeur communal devra évoluer d'ici peut-être 5 à 10 ans. Il n'y a pas un délai minimum de validité et les quelques opportunités de contrôler la pertinence du plan directeur communal qu'on a été amené à faire ces dernières années au gré de réflexions d'aménagements ponctuels, jusqu'ici, notamment pour tout le secteur des rives du lac, ces constats ont montré que le plan directeur ou ses intentions, les objectifs du plan directeur restaient tout à fait pertinents. Maintenant la deuxième question sur la cellule politique de suivi du PALM, alors c'est aujourd'hui purement un instrument de pilotage interne à Pully, à la Municipalité, à son administration, pourquoi ? Parce que, vous avez bien vu les différentes études et chantiers issus du projet d'agglomération sont des éléments à caractère transversal. Ça implique plusieurs dicastères, plusieurs services et il y a effectivement des enjeux importants et plutôt que de rattacher un groupe de personnes à un seul dicastère on a pensé qu'il serait utile, vu aussi les enjeux, d'avoir une espèce de direction politique par ce comité de pilotage qui est composé de Monsieur le Syndic et des municipaux qui sont et qui seront responsables des dicastères « urbanisme » et « travaux » qui sont les principaux impliqués directement dans le suivi de ces projets. Voilà ce que je peux vous répondre. Merci.

A la demande de la Présidente Monsieur Daniel MARGOT déclare qu'il est satisfait des réponses de la Municipalité.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

La Municipalité a répondu très correctement à l'intervention de Monsieur le Conseiller MARGOT, mais il me semble que l'intervention de Monsieur le Conseiller GEOFFROY mérite une réponse ou du moins une réflexion. Vu son ampleur et son ambition exceptionnelle le préavis qui nous a été présenté m'a semblé à la lecture et l'écoute de ce débat d'une pertinence analytique fragmentaire, la preuve : les longues explications qui ont été nécessitées par les questions qui ont été posées. Il y a un point sur lequel j'aimerais insister. Ce préavis n'aborde pas les conséquences financières des dépenses considérables prévues. On a articulé le chiffre de 50 millions au minimum réparti sur plusieurs exercices. On n'a donc pas abordé les conséquences financières sur les équilibres financiers de la commune. Nous avons une dette de 107 millions au 31 décembre 2009 et nous voilà repartis pour des dépenses considérables, consacrées au seul centre de Pully. Quelle sont les pronostics de la Municipalité sur l'évolution de notre dette future et sur le taux d'imposition dès novembre 2011 ou 2012 quand notre chère Municipalité aura été réélue ? C'est une question que j'aimerais lui poser maintenant. A part cela, on nous dit qu'il s'agit notamment de développer des places de travail. Mais les faits sont têtus, le centre de Pully reste aujourd'hui un désert économique et quand je vois l'abondance des immeubles résidentiels, toujours, plus ou moins galbés, mais plutôt plus

que moins, quoi qu'on en dise, qui se multiplient à Pully, il me semble que la société civile comme on l'a dit approuve ce que le préavis réprovoque. Où est au sein de notre population cette belle volonté de faire de Pully une véritable ville d'agglomération avec toute la palette des activités tertiaires que cela implique ? C'est une deuxième question. J'aimerais connaître l'opinion de la Municipalité sur les procédés qu'elle entend utiliser pour modifier la mentalité de ceux qui habitent sur ce sol ? La consultation du peuple n'est pas possible maintenant nous dira-t-on, parce que le projet n'est pas assez élaboré. Pourtant le Conseil doit maintenant se prononcer sur ces bases. Serait-il, mes chers collègues, plus malléable que le citoyen électeur. La question du Conseiller GEOFFROY mérite véritablement une réponse. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je n'ai malheureusement pas le talent de Monsieur le Conseiller POLIN pour parler au nom de la population de Pully. Mais j'aimerais quand même essayer de donner quelques éléments et évidemment vous aurez bien compris que je ne pourrai pas à toutes questions précises de Monsieur le Conseiller POLIN, notamment le taux d'imposition qui sera proposé au Conseil en 2011. Personnellement, ce que j'aimerais dire par rapport à cette question des équilibres financiers, ça a été dit au cours des différentes présentations, et en passant j'aimerais dire que si un préavis de cette ampleur nécessite quelques explications, je crois que c'est la moindre des choses. Je considère que le Conseil communal a fait un énorme effort et la Municipalité en est pleinement consciente, un énorme effort d'absorption de cette matière qui est complexe, de se plonger dans ces projets, d'essayer de comprendre les enjeux et je crois qu'il y a un cheminement important qui a été fait par le Conseil communal et je m'en réjouis et je suis tout à fait conscient que c'est un cheminement qui est extrêmement difficile à faire. C'est un cheminement que la Municipalité a fait sur plusieurs années et on demande au Conseil de le faire sur quelques semaines et quelques mois. Ça c'est une première chose. Donc ça me paraît tout à fait normal qu'un préavis de cette ampleur, avec ces enjeux nécessite quelques explications complémentaires, même si on essaye de rédiger les choses au mieux on voit que c'est toujours imparfait et c'est toujours difficile d'expliquer une matière de ce genre par le texte. Pour les questions financières, on l'a dit au cours des différentes présentations, évidemment l'impact, comme il est chiffré, envisagé, le cumul de toutes ces réalisations est quelque chose de préoccupant et on n'a jamais imaginé tout à coup présenter devant ce Conseil des investissements par tranches de 10 ou 15 millions et puis plonger notre commune dans une spirale d'endettement totalement immaîtrisé. Ça avait été dit très clairement par Monsieur le Syndic lors de la présentation publique, mais je sais que tout le monde n'était vraisemblablement pas là et ce n'est pas une justification, et ça été dit dans les différentes commissions aussi et je le répète, au-delà de ces études les différents chantiers, projets de réalisations feront l'objet, pour chacun d'entre eux, de crédits d'ouvrage qui devront être votés par ce Conseil communal et dans chacun de ces crédits il y aura, au moment où ils seront présentés, une analyse, une appréciation de la situation financière de notre commune pour savoir si on est à même d'aller de l'avant dans ces réalisations ou pas. Donc il y a à l'évidence un étalement de ce volume de 30, 35 ou 38 millions mais pas sur deux ou trois ans, probablement sur une dizaine d'année. Je crois que, il y a peut-être une chose qu'il faudrait un petit peu modérer c'est le titre même de notre préavis. On l'appelle « Pully 2020 », mais Mesdames et Messieurs, moi je crois qu'il faut être réaliste, ce sera Pully 2020-2030, voire au-delà, les choses ne vont pas se faire en 5 ans. Il y a un certain nombre de chantiers qui seront peut-être plus urgents que d'autres. Il y en a d'autres qui pourront attendre et il y aura le moment venu, mais je ne suis pas un devin économique, je ne peux pas vous dire, dans 5 ans quelle sera la situation

financière de la commune. Il y aura le moment venu, quand les projets de réalisation, les crédits d'ouvrage seront prêts, une appréciation qui sera faite. Est-ce que la commune peut se permettre ? Il y aura des choix de priorités à faire. Un certain nombre d'ouvrages seront prioritaires, devront être poussés, d'autres devront être reportés et au fond cela ça fait l'objet de la deuxième vague. Donc le pronostic sur l'évolution de la dette et l'évolution du taux d'imposition, je crois qu'il est absolument prématuré. Maintenant sur la question de Monsieur GEOFFROY du référendum populaire. Personnellement, je crois comme la plupart d'entre vous – j'ai un profond respect de nos institutions et de la population aussi et de la démocratie aussi – mais cette espèce de manière de dire tout à coup nos institutions ne sont pas capables de décider, c'est la population qui doit décider, personnellement je dois dire qu'il y a quand même une limite quelque part à mettre et me dire que la population doit décider parce que c'est 2 millions le crédit d'étude. Je dois dire que chaque année ce Conseil vote un budget de 120 millions, vote à peu près 7 à 10 millions d'investissements par année, pourquoi pas le droit de référendum existe dans notre système ? Si certains estiment, pensent que c'est nécessaire, important de l'utiliser, pourquoi pas. Mais je crois vraiment que c'est dans la compétence de ce Conseil. Sur la base des textes qu'il a lus, des informations qu'il a reçues de décider, et je veux dire on n'est pas en train de révolutionner complètement la vie des habitants de Pully en l'espace de deux ou trois ans. On est en train de vouloir aller de l'avant avec une série d'études qui permettront de cerner l'évolution de notre ville, de notre commune et je crois que ça c'est typiquement une responsabilité que ce Conseil peut prendre. Si après les résultats de ces études ils feront, dans le sens de la remarque préliminaire de Monsieur Michel AGUET, l'objet d'une série de consultations de la population, feront l'objet de consultations de ce Conseil, des différentes commissions de ce Conseil et on va tout à coup venir avec un projet puis vous dire voilà c'est ça l'avenir de Pully, il y aura tout un processus et là on verra bien. Personnellement, je pense que ce Conseil, la Municipalité appréciera en fonction du projet, de l'ouvrage, est-ce que la population doit se déterminer ? Quand on aura quelque chose de concret sur le devenir du centre de Pully, je pense que ce sera intéressant que la population dise est-ce que c'est ça qu'on veut pour Pully ? ou ce n'est pas ça que l'on veut ? Maintenant sur les emplois, Monsieur POLIN, personnellement je crois qu'il n'y a pas une volonté de faire Manathan à Pully, je crois qu'on est conscient des limites de ce que Pully peut accueillir. Mais je crois que d'avoir comme stratégie de permettre à un certain nombre de places de travail qui seront évidemment adaptées à la typologie de Pully, on ne va pas mettre des industries au centre de Pully, ça sera vraisemblablement du tertiaire, des sociétés, des bureaux, mais de permettre un développement quand même assez modeste de ces possibilités d'emploi dans la périphérie du centre, à proximité des transports publics, c'est pour nous une garantie de préserver un certain dynamisme à Pully. Mais il y a un équilibre à trouver. Ce n'est pas de tout à coup imaginer qu'on va mettre dix mille emplois à Pully. Je crois que le caractère résidentiel de Pully principal, il va rester. C'est simplement d'essayer d'influer un tout petit peu une proportion pour que Pully ne soit pas simplement un cité dortoirs résidentielles et meure petit à petit. C'est ça un petit peu l'idée. Je crois qu'il faut bien être conscient que je suis sûr que, ni ce Conseil, ni la Municipalité actuelle, ni probablement la future que je ne connais pas encore, vont mettre sur pied des projets pour détruire Pully. Je crois qu'on est tous attachés à l'image de Pully et qu'on aimerait la préserver, mais en permettant malgré tout un développement qui soit harmonieux, qui soit réfléchi je dirais.

La Présidente demande à Monsieur le Conseiller Christian POLIN s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Christian POLIN :

Je remercie infiniment Monsieur le Conseiller Municipal Gil REICHEN de sa réponse qui complète admirablement bien le préavis de la Municipalité et donc auquel on pourra se référer sur le procès-verbal dès la prochaine fois et dans l'avenir. Et j'enregistre également avec plaisir que Monsieur REICHEN nous a confirmé que le caractère résidentiel de Pully serait préservé et que Pully ne veut pas seulement s'affirmer en tant que véritable ville d'agglomération et pas comme quartier résidentiel à caractère bourgeois, quelle horreur, proche de Lausanne, comme il était dit dans le rapport de notre cher président. Merci

Monsieur Jean-Paul CHAPPUIS demande la parole :

Je me demandais justement si on était dans le débat d'entrée en matière au bien si on débattait sur le fond parce que j'ai une intervention à faire sur le fond, mais comme il a déjà été traité alors je vous prie de me donner la parole au moment du débat sur le fond plutôt que le débat sur l'entrée en matière où je crois que tout le monde est prêt à entrer en matière.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

Au niveau de l'entrée en matière j'ai quelques petites remarques à faire de la discussion que nous venons d'avoir je retire une idée que j'avais au départ, à savoir qu'une telle matière, contre laquelle je ne suis pas, bien entendu j'adhère à ce préavis. Mais j'estime quand même que l'on cultive un peu un complexe dans certains termes. Je trouve qu'on n'a pas trop d'ambition, il semble toujours qu'on est un peu en retard de quelques longueurs et qu'on est embarqué en peu dans une opération PALM. Je n'ai pas non plus de complexe à dire que la commune est résidentielle, elle le sera et le restera à mon avis. Donc, je pense que les non références au plan directeur a été soulevé tout à l'heure. Je pense que c'est dommage qu'on n'ait pas pris cet élément en compte dans ce préavis et ça aurait peut-être pu nous faire comprendre que Pully avait déjà vécu des situations qui étaient de ce même type quand il a fallu, je dirais dans des temps un peu plus anciens, construire la plage, le port, la piscine, le quai à Milliquet où il y a eu des investissements de plusieurs millions qui ont fait un peu trembler le Conseil communal, ça je reconnais volontiers. Et puis quelques années après en quatre-vingt qu'en on a inauguré le collège Arnold Reymond, de résidentielle qu'elle était, cette commune, elle devenait quand même celle qui abritait tous les élèves qui jusqu'à lors étaient des petits Lausannois, si vous voulez. Donc l'identité de Pully est quand même bien là. Elle est bien marquée. Elle sera peut-être un peu plus forte, peut-être, dirais-je après tout ce qui est prévu par le PALM. Donc, je dirais que sur les conditions financières, j'imagine bien qu'il y aura des surprises plus tard, parce qu'on les a vécues, quand il a s'agit de faire le centre avec la place Neuve etc. nous avons voté ici un premier préavis qui était de l'ordre de 18 millions, mais on a quand même fini à 38 millions, ce qui veut dire que ça peut paraître beaucoup, mais c'est quand même le Conseil communal qui l'avait décidé. Tous les millions ont été décidés pour des améliorations, donc je ne crains pas que les gens prennent les choses en mains, et au fur et à mesure bien entendu. En matière de transport, il y a un petit chapitre concernant le transport, je dis bien ce transport si on veut véritablement le rendre efficace il faut évidemment que les gens changent de mode et les faire changer de mode avec ce qu'on propose ça ne serait pas très efficace parce que je vois qu'en tout cas sur Lausanne, si on parle de place de l'Europe jusqu'à Renens ils prévoient un tram. Donc, je ne sais pas ce que ça suppose, mais j'imagine bien que dans le futur on pourrait être amené à devoir aussi aller au-delà de ce qui est déjà présenté dans

ce préavis. Voilà donc mes considérations sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

En page 5 du préavis municipal, nous lisons et je cite : *le SDEL à mis en évidence le manque de vitalité et d'attractivité, ainsi que la faible cohérence du tissu urbain du centre de Pully*. Dans sa large majorité l'Union Pulliérane partage ce diagnostic, même s'il faut bien se l'avouer il sonne un peu comme un constat d'échec pour toutes les autorités communales confondues, c'est-à-dire Conseil communal compris, sur de nombreuses législatures. Nous en savons d'autant plus gré à la Municipalité de l'avoir explicité noir sur blanc. Tout comme vous sans doute nous espérons que ce constat n'est que provisoire, étant entendu que dans un domaine comme celui dont nous parlons, les solutions demandent des années voir des décennies pour déployer tout leur effet. L'Union Pulliérane n'est pas certaine mais qui pourrait l'être, aujourd'hui, que les études et les projets qui en découleront permettront de dégager effectivement de telles solutions. Mais elle est totalement convaincue que sans études et sans projets le constat négatif que nous faisons aujourd'hui ne pourra qu'être repris dans plusieurs années, peut-être en pire. Par ailleurs l'Union Pulliérane est soucieuse, tout comme vous, des intérêts des habitants de notre ville, mais elle est également sensible à l'importance pour Pully de participer activement et solidairement aux efforts de notre région pour traiter des problématiques et profiter des opportunités engendrées par un développement socio-économique nécessaire. C'est pourquoi à une très large majorité, l'Union Pulliérane entrera en matière pour soutenir les crédits d'études et l'engagement du personnel proposé par la Municipalité. Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur l'entrée en matière.

La Présidente passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Jean-Paul CHAPPUIS demande la parole :

Je viens maintenant avec les discussions de fond après les belles intentions que nous avons entendues et je dois dire que malgré l'importance de la somme investie dans les études proposées il faut à mon avis, et c'est aussi l'opinion de l'ensemble du groupe libéral et du groupe radical comme l'avait dit Monsieur Michel AGUET et je crois qu'il faut adopter ce préavis. On pourra ici, et c'est son avantage sortir des discussions générales sur l'avenir de Pully et se prononcer sur la base de projets concrets et étudiés. J'ai en revanche plus de peine avec la philosophie sous-jacente du préavis et plus encore du rapport de la commission. Ceux-ci ne traitent pas vraiment de la contradiction dans laquelle nous nous trouvons entre, d'une part, l'amélioration générale de la mobilité à l'échelle de l'agglomération, qui fait de Pully une commune de transit, qu'on le veuille ou non, et d'autre part, la volonté de créer dans notre commune un véritable centre ville. Les transports publics, la mobilité douce, aussi bien organisés qu'ils soient ne peuvent absorber qu'une minorité des déplacements, il restera toujours un important trafic automobile. Et je voudrais signaler que les comparaisons que l'on fait avec les villes suisses alémaniques – j'ai vécu quarante ans en suisse alémanique – eh bien ne sont pas pertinentes pour la Suisse romande. Les Suisses alémaniques se déplacent différemment, ils ont moins le culte de la bagnole que ce qu'on a ici et en France, et ça il faut le

considérer. Donc on aura un trafic automobile encore important malgré tous les efforts que nous ferons. Le rapport dit qu'on ne peut pas parler de transit. Quatre-vingt pourcent de la circulation serait interne à nos communes. Ce chiffre a été probablement lancé une fois à la suite d'une étude et tout le monde le reprend sans savoir sur quoi il se fonde. Pour moi un Lutryain qui se rend à Lausanne est en transit à Pully. Si on le considère comme du trafic local, alors les quatre-vingts pourcent ne veulent plus rien dire. Les tendances actuelles me font craindre que loin de devenir un centre ville le centre de Pully soit partagé en deux. Le vieux village au sud de la rue de la Poste restant un quartier musée nostalgique et désert, la vie étant concentrée entre la rue de la Poste et la Clergère. La page 16 du préavis n'est pas du tout rassurante à ce sujet. Le bas de la page 4 du rapport intitulé préoccupation du centre de Pully encore moins. Le détail des frais d'études de la page 18 du préavis non plus, rien n'est prévu pour la rue de la Poste où sont nos commerces, elle n'est même pas mentionnée. Cela signifie probablement qu'après la fermeture de l'avenue du Prieuré on se contentera de supprimer les places de parc le long de la rue de la Poste pour faciliter le trafic, puisqu'il faudra aller tourner au giratoire de Sanson-Reymondin si l'on veut monter le chemin de Renier. Et il n'est pas besoin d'être un spécialiste de la situation pour savoir que le parcours le plus aisé pour se rendre dans toute la partie de Lausanne située au sud de Saint-François est l'avenue C.-F. Ramuz. Ce phénomène risque d'être accentué lorsque Lausanne aura réalisé son projet de faire de Saint-François une zone de rencontre. Conséquence, il faut inclure dans les études le sort de la partie rue du Centre, rue du Midi etc. et l'aménagement de la rue de la Poste si l'on veut faire un vrai centre ville à Pully. Quand à la densification du centre, oui, je crois il est souhaitable, mais je récusé la connotation négative de la phrase du rapport qui dit que Pully est devenue une ville très résidentielle et à caractère bourgeois. Ça Monsieur Christian POLIN l'a mentionné. Il y a dans la population pulliérane des gens qui sont venus de tous les horizons et aussi de milieux modestes. Il y en a pas beaucoup, j'imagine qui souhaitent pour Pully la convivialité de la Riponne ou de la rue de la Barre. Nous devons demeurer libres de réaliser ou non ce qui sera proposé, même si le rapport dit que les communes qui décideraient de ne pas réaliser tel ou tel projet risquent de ne pas bénéficier des subventions de la Confédération. Trop souvent on fait un peu n'importe quoi pourvu que l'on touche des subventions. Je crois que nous devons aujourd'hui prendre nos responsabilités et là je crois que c'est celle du Conseil qui ne doit pas se reposer sur un vote populaire comme le propose Monsieur le Conseiller Lilian GEFFROY. Nous devons approuver le préavis, mais dire qu'il ne préjudicie en rien nos décisions futures sur ce que nous voudrions ou non réaliser sur la base des études faites. Je vous remercie.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Un rapide commentaire, j'ai bien entendu l'intervention de Monsieur le Conseiller CHAPPUIS et la Municipalité je dirais partage un certain nombre de préoccupations qui ont été évoquées et il est clair que tous les aspects de gestion du trafic font partie intégrante des études qui seront menées. Juste un petit mot pour répondre pour cette affirmation qui laisserait entendre que la rue la Poste a été oubliée. Je note quand même dans la liste, qui est assez sommaire dans son descriptif je le concède. On a prévu pour le centre ville de Pully – mais pour moi le centre comprend la rue de la Poste et tout le village – un crédit d'étude de Fr. 230'000.00, ce qui permet quand même de réfléchir à quelques options.

A la demande de la Présidente, Monsieur Jean-Paul CHAPPUIS déclare qu'il ne veut pas rajouter quelque chose.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Au nom du groupe libéral et du groupe radical, j'ai l'honneur de proposer un amendement au point 1 des conclusions du préavis de la Municipalité.

La Présidente : S'il vous plaît je souhaiterais recevoir le texte de votre amendement par l'intermédiaire de M. l'huissier.

Monsieur Christian POLIN : Je vous le remettrai dès que je l'aurai lu, Madame la Présidente.

Cet amendement consiste à supprimer les termes « *le lancement de* », ainsi le texte amendé aurait le teneur suivante : Le Conseil communal de Pully décide d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'795'000.00 pour la première phase d'étude liée au chantier du PALM du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale. Nos deux partis ne désirent pas donner leur approbation à la dépense de quelque trois millions pour se borner à lancer une première phase d'étude, mais bien pour la réaliser dans son intégralité. Ainsi la tâche de la Municipalité sera claire. Elle se l'est elle-même fixée dans son préavis au point 3.1., 3.2. et 3.3. qui englobe comme on vient de le dire le centre dans sa totalité. Je le répète, il ne s'agit pas de lancer cette étude, mais de la réaliser. Le montant appréciable de quelque 3 millions devrait suffire pour cela ou alors il faudrait que la Municipalité nous dise dès maintenant qu'elle entend nous demander ultérieurement une rallonge.

La Présidente :

Donc, si je comprends bien il s'agit de remplacer la phrase « *pour le lancement de la première phase d'étude* » par **pour le première phase d'étude**.

A ce stade de la discussion la Présidente se tourne vers la Municipalité pour connaître sa position.

Monsieur le Syndic demande la parole :

En séance de Municipalité, ce matin, nous avons examiné cet amendement, il y a d'après ce que je sais un deuxième amendement, et nous avons décidé de nous rallier à cet amendement. J'aimerais simplement rajouter un point que j'ai mentionné en Commission des finances lorsque nous avons discuté de ce préavis. Il est clair que le montant de Fr. 2'795'000.00 est un montant sur lequel la Municipalité s'engage. Il est clair qu'elle n'engagera pas d'études supplémentaires ou complémentaires sans venir devant vous pour demander, éventuellement une rallonge. Mais, il est exclu, et ça j'entends bien que vous en soyez convaincus, d'utiliser cette possibilité pour lancer des études que nous avons pas mentionnées dans le préavis tel qu'il vous est présenté aujourd'hui. Alors j'aimerais tranquilliser Monsieur POLIN, par là aussi toute l'assemblée. Nous nous rallions à l'amendement. Il est bien clair que pour nous le lancement, c'était le début, mais aussi la fin puisse que nous comptions aller jusqu'au bout de nos études. Mais nous nous rallions Monsieur POLIN et je demande à l'assemblée de faire de même.

La Présidente déclare : La Municipalité s'étant ralliée à cet amendement il y a donc lieu de modifier les conclusions du préavis 05/2010 comme suit : Point 1 – d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'795'000.00 pour le première phase d'étude liée au chantier du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.

La discussion sur le fond continue.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Je tiens à présenter, ici, un deuxième amendement au préavis N° 5/2010. Lors des séances des différentes commissions permanentes qui se sont penchées sur ce préavis, il nous a été précisé par la Municipalité que l'engagement de personnel supplémentaire soit 4 ETP était rendu nécessaire pour répondre au surcroît de travail que représentaient les études dont le financement nous est demandé ce soir, et non pas pour des travaux ultérieurs qui feront l'objet d'autres préavis dans le futur. Afin de préciser et de clarifier cette détermination Municipale, il nous semble nécessaire que les conclusions du préavis soient aussi précises que possible et reprennent les propos qui nous ont été tenus. C'est la raison pour laquelle, je vous demande au nom du groupe radical et du groupe libéral de bien vouloir accepter la modification que je vous propose au chiffre 3 des conclusions du préavis, en limitant à la seule étude des projets en liens avec le PALM l'engagement de quatre collaborateurs supplémentaires. Dès lors, l'amendement que j'entends apporter à vos suffrages est le suivant : Conclusions du préavis 05/2010 page 22, au chiffre 3 « *d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien les études de ces projets de modernisation de la ville, Urbanisme et infrastructures, en lien avec le PALM réparti dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00* ».

La Présidente remercie Monsieur le Conseiller Jean-Marie MARLETTAZ de lui avoir fait parvenir en début de séance son amendement. Si je reprends le texte initial des conclusions la phase était : *d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien ces projets de modernisation de la ville*. Donc, vous vous proposez : *d'accorder 4 ETP supplémentaire pour mener à bien les études de ces projets*.

La Présidente se tourne vers la Municipalité pour connaître sa position.

Monsieur le Syndic :

Dans la même séance, ce matin, nous avons examiné cet amendement et nous nous rallions, mais simplement étant donné que c'est un amendement qui vient de l'assemblée, il s'agit de le voter formellement. Soit le premier, soit le deuxième, mais la Municipalité ne s'y oppose pas.

La Présidente déclare : La Municipalité s'étant ralliée à ce deuxième amendement, il y a donc lieu de modifier les conclusions du préavis 5/2010 comme suit : Au point 3 : **d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener les études de ces projets de modernisation de la ville, urbanisme et infrastructures, en lien avec le PALM réparti dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00.**

La Présidente déclare : La discussion sur le fond du préavis continue.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

Avant le vote, la Présidente relit les conclusions modifiées de ce préavis 05/2010 : Le Conseil communal ; **vu le préavis 05/2010 du 10 mars 2010 ; vu le rapport de la Commission d'urbanisme ; vu le préavis de la Commission des finances ; vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales ; décide : 1.**

d'allouer à la Municipalité un crédit CHF 2'795'000.00 pour la première phase d'études liées aux chantiers du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ; 2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum ; 3. d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien les études de ces projets d'urbanisation de la ville (urbanisme et infrastructures) en lien avec le PALM répartis dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00; 4. d'accorder des crédits complémentaires aux comptes 410.3111, 420.3111, 190.3111.00 et 190. 3189.00 du budget 2010 pour l'achat de mobilier, de matériel informatique et de logiciels pour un montant total de CHF 89'100.00 ; 5. de considérer ce préavis comme réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ».

Monsieur Lilian GEFROY demande la parole :

Devant l'importance de l'enjeu qui est soumis à notre appréciation, je pense que tout le monde est conscient qu'il soit nécessaire d'effectuer ce vote à l'appel nominal, ainsi que le prévoient les articles 91 et 93 de notre règlement, ce qui permettra à chacun de prendre toutes ses responsabilités, sa position restant, de plus, protocolée dans les archives du Conseil communal. Je demande donc qu'il soit procédé au vote à l'appel nominal.

La Présidente déclare : conformément article 91, pour un appel il faut être cinq membres. Y a-t-il cinq membres ? Le compte est bon, nous allons donc effectuer

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

C'est pour une question j'aimerais savoir sur quoi on vote. Est-ce que l'on vote les amendements tels qu'ils ont été proposés ? Est-ce que l'on vote les conclusions ?

Madame la Présidente : La Municipalité s'étant ralliée aux amendements, ce sont les conclusions modifiées que je vous ai lues tout à l'heure sur lesquelles ont voté.

Monsieur Jean-Marc PASCHE : C'est ce que je pensais et c'est pour ça qu'à mon avis ce n'est pas ça qu'on doit faire. A mon humble avis, il y a peut-être un spécialiste, il me semblait que Monsieur le Syndic suggérait et je crois que c'est parfaitement correct que les amendements émanant, non pas de la commission mais de l'assemblée, ils doivent être formellement approuvés en tant que tels ici ce soir. Voilà à mon avis ce que Monsieur le Syndic tentait de dire tout à l'heure.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je crois effectivement que l'on doit faire une distinction très nette entre les amendements proposés par une commission, par ce qu'à ce moment-là on reçoit le rapport avec l'amendement puis réfléchir et à ce moment-là la Municipalité se rallie ou non à l'amendement. Si elle se rallie on reprend le préavis tel qu'amendé. Tant dit qu'ici les amendements n'ont pas été proposés par une commission, donc il faut les soumettre au vote du Conseil. Le Conseil votera en tenant compte du fait que la Municipalité s'est déclarée d'accord avec ces amendements.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

C'est une autre question à notre collègue Monsieur Lilian GEOFFROY pour savoir si l'appel nominal tel qu'il l'entend concerne les amendements ou simplement les

conclusions sur l'ensemble de la question ?

Monsieur Lilian GEOFFROY :

Ma demande de vote concerne l'ensemble du préavis et l'acceptation du préavis 05/2010 complet.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Je m'excuse de poursuivre dans le juridisme, mais si je me base sur l'article 91 *la votation a lieu au scrutin secret ou à l'appel nominal à la demande d'un conseiller appuyé par cinq membres. En présence d'une demande de votation au scrutin secret ou d'une demande de vote à l'appel nominal, le Conseil décide.* Donc le Conseil doit d'abord voter si on accepte une votation de type nominal.

La Présidente :

Personnellement je lis à l'article 91, *la votation a lieu au scrutin secret ou à l'appel nominal à la demande d'un conseiller appuyé par cinq membres. En présence d'une demande de votation au scrutin secret ou d'une demande de vote à l'appel nominal, le Conseil décide,* mais s'il y a les deux qui sont demandés et pas si un seul est demandé.

La Présidente passe au vote de l'amendement numéro 1 qui proposait le changement de la phrase : *d'allouer à la Municipalité un crédit CHF 2'795'000.00 pour la première phase d'études liées aux chantier du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.*

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au vote du deuxième amendement. Il concernait le point trois des conclusions. Elle le relit : *d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien les études de ces projets d'urbanisation de la ville (urbanisme et infrastructures) en lien avec le PALM répartis dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00.*

Cet amendement est accepté à une large majorité, 9 voix contre et 4 abstentions.

La Présidente déclare qu'elle croit que nous arrivons au vote final et nous reprenons donc la demande de Monsieur Lilian GEOFFROY avec le vote nominal et je prie la secrétaire de bien vouloir effectuer ce vote nominal.

Les conclusions du préavis 05/2010 amendées ont été acceptées par 77 voix pour et six voix contre. La Présidente relève qu'aucune personne ne s'est abstenue, vous avez donc tous pris vos responsabilités et je vous en félicite.

Monsieur Peter MELIKIAN demande la parole :

De quelle façon pouvait-on s'abstenir ?

La Présidente : En disant je m'abstiens.

Peter MELIKIAN : Quand vous demandez un vote, Madame la Présidente, vous demandez bien qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

La Présidente : C'est tout à fait naturel de dire oui, non ou je m'abstiens. Ça me semble tout à fait naturel. Donc apparemment il y avait une personne qui tenait à s'abstenir, nous nous en rappellerons.

5.3. Préavis 06/2010 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes

La Présidente demande à Madame Lydia MASMEJAN, rapporteur de la Commission des finances, de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'elle jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Madame Lydia MASMEJAN :

Conformément au règlement la Commission des finances est compétente pour rapporter sur le projet concernant les taxes. Elle a donc examiné le préavis 06/2010 intitulé « Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes ». En résumé elle a considéré que la nouvelle structure des taxes respectait mieux qu'actuellement le principe du pollueur-payeur. Elle a par ailleurs estimé qu'une augmentation générale de la taxe se justifiait pour couvrir la totalité des charges liées à l'entretien du réseau d'évacuation, intérêts et amortissements compris. Elle a donc accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis. Elle a décidé à l'unanimité : *1. d'adopter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et la nouvelle structure de taxes ; 2. d'adopter l'annexe audit règlement ; 3. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} décembre 2010.*

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le principe du pollueur-payeur du droit fédéral l'exige, nous n'allons donc pas ouvrir le débat sur le bien-fondé de ce principe et sur les difficultés de son application lors qu'il peut conduire à des inégalités sociales, auxquelles naturellement, nous socialistes, sommes sensibles. Ce que nous constatons en revanche c'est que le nouveau système entraînera une augmentation de taxes actuelles de l'ordre de 10 à 30 %. Une augmentation supérieure à ces pourcentages n'étant nullement exclue. Les ménages Pulliérans vont donc payer davantage pour le traitement des eaux claires et des eaux usées pour des prestations équivalentes aux prestations actuelles, sous réserve d'un accroissement du pourcentage de la mise en séparatif. Je vous rappelle qu'actuellement, selon le site de notre commune, Pully est à 30 % de mise en séparatif. Belmont est à 65 % et Paudex est à 99 %. Le groupe socialiste souhaite donc que le changement de système qu'il approuve dans son principe et dans ses modalités d'applications soit accompagné des mesures suivantes : Une information complète de la population sur le changement de système, ses raisons et ses conséquences. Une information complète pour chaque intéressé portant sur la base de calcul de la taxe annuelle pour le traitement des eaux usées d'une part et des eaux claires d'autre part. Et enfin une information complète sur les mesures que chacun peut prendre en vue de réduire sa production d'eau claire et aussi d'eau usée. Nous avons reçu en commission des finances l'assurance qu'une information sur le nouveau système sera largement diffusée. Nous espérons que les services municipaux feront preuve de patience et de compréhension envers les Pulliérans confrontés à des augmentations excédant 30 %.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous voterons cette nouvelle taxe tout en soulignant que ce mode d'action, devenu monnaie courante, s'apparente à une augmentation d'impôt déguisée. Nous avons vu successivement apparaître la taxe sur l'éclairage public, puis la taxe sur l'évacuation des eaux de pluie et la taxe sur les ordures ménagères est en cours de gestation. Cette taxe frappe principalement les classes défavorisées, n'hésitant pas à taxer linéairement riches et pauvres, alors que l'impôt sur le revenu a au moins le mérite de frapper plus durement les hauts salaires.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis elle s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 06/2010 sont acceptées à une large majorité avec quatre abstentions.

5.4. Préavis 07/2010 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2010, 1^{ère} série, CHF 601'100.00

La Présidente demande à Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, rapporteur de la Commission des finances de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :

Vous avez tous reçu le rapport de la Commission des finances concernant le préavis 07/2010 « Crédits supplémentaires au budget commune de l'exercice 2010, 1^{ère} série ». Ce qu'il faut rappeler que c'est la deuxième année que nous sommes confrontés à ce genre de demande. Nous en avons admis le principe. La Commission des finances n'est donc pas revenue sur une discussion de principe mais a examiné point par point les crédits demandés, tout en s'interrogeant parfois sur l'urgence. Et en conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 07/2010, dont vous rappelons la teneur : vu le préavis municipal n° 07/2010 du 31 mars 2010 ; vu le rapport de la Commission des finances ; décide d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2010, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 601'100.00.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis 07/2010, celles-ci étant les mêmes que celles de la Commission des finances elle s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 07/2010 sont acceptées à l'unanimité.

5.5. Préavis 08/2010 Acquisition d'un terrain stratégique – Parcelle n° 521, propriété de M. Claude Bertholet, sise au Sentier des Grives

La Présidente demande à la présidente de la commission ad hoc Madame Muriel THALMANN, de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'elle jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Madame Muriel THALMANN :

Considérant qu'il s'agit d'un intérêt légitime de la ville de Pully ce projet permettant de conserver une aire récréative, de créer plus d'une centaine d'appartements à loyers abordables et de préserver les espaces naturels du vallon de la Paudèze, les membres de la commission ad hoc vous recommandent, à l'unanimité, d'adopter les conclusions du préavis, soit de reconnaître le caractère stratégique de cette parcelle objet du préavis ; d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 destiné à couvrir le coût d'acquisition de la parcelle n° 521, propriété de M. C. Bertholet, sise au Sentier des Grives ; de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis 08/2010, celles-ci étant les mêmes que celles de la Commission des finances elle s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 08/2010 sont acceptées à l'unanimité.

5.6. Proposition de modification du règlement du Conseil sur le traitement des pétitions développée par Monsieur le Conseiller Richard GOLAY en séance du Conseil le 3 mars 2010

La Présidente demande à Monsieur le Conseiller Christian POLIN, président de la commission ad hoc, de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Monsieur Christian POLIN :

Votre commission vous a présenté dans son rapport une solution complète et cohérente, allant très exactement dans le sens de l'auteur de la proposition, notre collègue, Monsieur le Conseiller communal Richard GOLAY. Proposition qui avait été approuvée par la majorité de notre Conseil. Celui-ci, Monsieur GOLAY, a donné son accord à l'intégralité du texte qui vous est soumis sous la forme d'un tableau comparatif. S'il vous convient, ce texte sera transmis à la Municipalité et il vous reviendra sous la forme d'un préavis de la Municipalité et c'est seulement lors de son examen qu'il sera procédé au vote des modifications du règlement du Conseil, article par article. Je reste naturellement à la disposition du Conseil s'il y avait des questions qui se posent. Je vous relis pour conclure les déterminations de votre commission. La commission ad hoc propose au Conseil : de prendre en considération la proposition de M. le Conseiller Richard Golay, telle qu'amendée et complétée par la commission ad hoc avec l'accord de celui-ci ; de transmettre à la Municipalité, pour suite utile, le projet annexé de modification du texte du Règlement du Conseil communal de Pully relatif aux articles 52, 72, 73, 74, 75 et 76. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des huit membres de votre commission.

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente demande s'il un des Conseillers souhaite que l'on lise point par point les articles modifiés, bien que vous ayez tous reçu le rapport. Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote de la prise en considération immédiat du projet rédigé par la commission ad hoc et le renvoi à la Municipalité afin d'établir un préavis pour la modification des articles 52, 72, 73, 74, 75 et 76 du règlement communal concernant le traitement des pétitions.

Le Conseil communal accepte à une large majorité et une abstention ces modifications. Ces modifications seront donc transmises à la Municipalité pour l'établissement d'un préavis.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Le parti libéral demande un temps mort concernant l'adoption ou non du règlement sur la taxe d'épuration des eaux, puisqu'on a parlé du préavis et on n'a pas passé le règlement au Conseil. Il faudrait qu'on se pose la question formellement et que l'on dise de savoir s'il on passe également, ce soir, le règlement au Conseil ou si on s'abstient et que l'on reste au préavis uniquement.

La Présidente : Mais de toute façon, lorsque le préavis sera établi par la Municipalité vous aurez tout le loisir de le Vous parlez de la taxe d'épuration ! Vous avez mis du temps Monsieur Jean-Marie MARLETAZ à réagir.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

Je voulais juste préciser qu'à l'habitude le Conseil communal passe article par article tous

les règlements qui lui sont soumis. Et chaque article est soumis à discussion. Alors je pense que l'on doit y passer aujourd'hui.

La séance est suspendue pendant 10 minutes.

La Présidente déclare : Mesdames et Messieurs regagnez vos places.

Afin de suivre très scrupuleusement les règlements l'article 82, découlement de la discussion, la Présidente est obligée de modifier l'ordre du jour en intercalant un point supplémentaire. Nous allons amorcer le point n° 7, donc je vous propose d'intercaler le vote sur le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Ce règlement doit être vu et voté par les Conseillers article par article ce qui n'a pas été fait lors de l'examen du préavis 06/2010.

La Présidente demande que celles et ceux qui acceptent la modification de l'ordre du jour sont priés de lever la main.

Cette modification est acceptée à une large majorité avec un avis contraire et une abstention.

5.7. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux

I. DISPOSITIONS GENERALES

Article premier :

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 2 :

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 3 :

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 4 :

Monsieur Jean-Blaise PASCOUD demande la parole :

C'est juste pour une observation en commission, comme l'article 4 fait référence au PGEE nous avons demandé et obtenu que ce plan général soit publié et soit accessible à la population sur le site de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La parole ayant été demandée sur cet article, la Présidente passe au vote de l'article 4.

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Article 5 :

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Le premier chapitre étant terminé, la Présidente passe au vote de ce dernier.

Le premier chapitre est adopté à une large majorité et deux abstentions.

II. EQUIPEMENT PUBLIC

Articles 6 à 9 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre II, il est donc adopté.

III. EQUIPEMENT PRIVE

Articles 10 à 18 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre III, il est donc adopté.

IV. PROCEDURE D'AUTORISATION

Articles 19 à 23 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre IV, il est donc adopté.

V. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Articles 24 à 41 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre V, il est donc adopté.

VI. TAXES

Articles 42 à 52 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre VI, il est donc adopté.

VII. DISPOSITIONS FINALES ET SANCTIONS

Articles 53 à 59 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

Aucune question n'ayant été posée sur le chapitre VII, il est donc adopté.

La Présidente déclare : nous n'en avons pas fini pour autant. Il y a l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.

Articles premier à 11 :

La parole n'étant pas demandée, ces articles sont adoptés.

La Présidente passe au vote du Règlement et son annexe dans sa globalité.

Le Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et son annexe sont acceptés à une large majorité et deux abstentions.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

C'est une toute petite question formelle. Dans tous les règlements on a au moins un résumé des chapitres. Lors de l'édition de ce règlement, est-ce qu'il serait possible d'avoir, juste, en première page le résumé des différents chapitres qui composent ce règlement ?

5.8. Motion de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO sur une aire de stationnement pour les camping-cars, développée lors de la séance du 21 avril 2010.

La Présidente déclare : Le président de la commission ad hoc, Monsieur Fred Oscar PFISTER étant absent ce soir pour raison de santé, y a-t-il un membre de l'UDC prêt ?

La Présidente demande à Monsieur le Conseiller Philippe WEBER de bien vouloir venir à la tribune afin de lire le court rapport fait par Monsieur PFISTER au sujet de cette motion (voir archives).

Monsieur Philippe WEBER :

Le motionnaire présente le sujet en donnant des explications sur ce qu'est le « Camping-carisme » ; des habitations mobiles, bien aménagée, équipées d'eau, sanitaire et de toilettes. Il est question de 4-5 emplacements, facilement accessible où ces véhicules peuvent séjourner 1-2 jours moyennant une taxe. Monsieur ICHINO a fait le tour de la commune et présente en images des sites à priori envisageables : Quai Milliquet – Parking piscine – Parking STEP – Stand Volson – Ch. des Bains – Vallon de la Paudèze – Rochettaz/sport – Clergère. Monsieur Martial LAMBERT, Municipal, se prononce sur les particularités de ces endroits, déjà souvent très sollicités par d'autres usagers, promeneurs, baigneurs, marins, sportifs etc., si ce n'est voué à un développement imminent pour des affectations à l'état de projet. Il suggère au motionnaire de changer la présente motion en postulat, permettant ainsi à l'exécutif plus de souplesse et de recul pour la réalisation de ce genre de proposition. Ceci afin de l'intégrer harmonieusement dans la planification en cours. Un point sensible est l'organisation de ce type de parking par l'autorité de surveillance. Tout en assumant que ces touristes observent des règles établies, un contrôle quotidien des lieux, l'évacuation des eaux usées, la vidange des toilettes et l'hygiène de mise demanderaient une présence difficilement rentable et à mettre sur pied pour si peu de véhicules et par conséquent une fréquentation marginale en comparaison avec Vidy et Cully par exemple. L'assemblée passe au vote et approuve avec toutes les voix et une abstention la transformation de la présente motion en postulat. En conclusion, nous demandons que la présente motion soit transformée en postulat.

La Présidente déclare : Monsieur Alexandre ICHINO est absent ce soir parce qu'il a dû partir à l'étranger. Mais sa motion ayant été faite au nom de l'Union Pulliérane c'est à la présidente de groupe que je vais m'adresser, afin de savoir si l'Union Pulliérane accepte la transformation de la motion en postulat. Madame Verena KUONEN je vous donne la parole :

Madame Verena KUONEN :

En accord avec le motionnaire, Monsieur Alessandro ICHINO, l'Union Pulliérane accepte la transformation de la motion en postulat. Nous vous encourageons de faire de même et d'accepter les conclusions de la commission.

La Présidente déclare : Nous sommes donc tous au clair. Nous parlons maintenant d'un Postulat. Selon l'article 69 alinéa 5, j'ouvre à présent la discussion sur la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je dois dire que la façon dont nous examinons cette motion transformée en postulat me laisse un peu perplexe, car il appartient au motionnaire de transformer sa motion en postulat et non à la commission. Et en second lieu dans le rapport dont nous disposons, nous ne connaissons pas les conclusions de la commission. Nous ne savons pas si la commission approuve ou le rejette. Si on lit le texte et l'argumentation, on a surtout des arguments contre provenant de Monsieur le Municipal Martial LAMBERT et je ne vois pas d'arguments pour. Il me semble que dans ces conditions très difficile d'avoir un débat constructif et productif. Je reste donc perplexe.

La Présidente : C'est donc justement parce que la commission n'était pas à même de transformer la motion en postulat que j'ai demandé à l'Union Pulliérane, cette motion ayant été faite au nom de l'Union Pulliérane, si l'Union Pulliérane acceptait la transformation.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Il est clair que sans aucune contrainte et aucune torture, c'est le motionnaire qui a transformé sa motion en postulat.

La Présidente : Ce qui n'était pas écrit dans le rapport de la commission et nous sommes maintenant éclairés.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois que notre collègue Christian POLIN a raison. On n'a pas la réponse. On sait que la motion a été transformée en postulat, mais on ne sait pas si la commission recommande le renvoi à la Municipalité ou le classement de ce postulat. On ne connaît pas cette réponse. Monsieur Christian POLIN a raison. Alors il faut qu'un membre de la commission puisse se prononcer peut-être à ce sujet.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Alors comme membre de la commission, d'abord je confirme que le motionnaire a transformé, lui-même, sa motion en postulat et que le postulat a été accepté par la commission à une voix près, soit l'ensemble des voix étaient positives avec une abstention. J'aimerais encore dire que plusieurs membres de la commission ont été catégoriques pour dire que le bord du lac n'était absolument pas propice à l'installation à l'installation de caravanes. Le bord du lac est trop précieux pour être mis à disposition.

La Présidente : A ce stade, comme la commission a accepté que ce soit transformé en postulat et que le motionnaire a accepté, il y a donc qu'une discussion à mon avis possible c'est la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport ou le classement pur et simple. Donc, je vous invite à procéder au vote.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je propose au conseil de classer ce postulat, son traitement par la Municipalité prendra du temps et comme on dit bien souvent « pour shooter en touche », coûtera de l'argent. C'est secondaire vous me direz, on est assez riche à Pully. Mais ça prendra du temps pour un objet qui est à mon avis n'est pas défendable. C'est mon opinion personnelle. Il n'est pas défendable pour plusieurs raisons. La première c'est que nous procédons à une éviction de la population pulliérane d'endroits qu'elle apprécie et auxquels elle a droit en premier lieu avant des touristes qui ont un camping-car. Si on veut les mettre au bord du lac, il n'y a pas assez de places de parc pour les mamans qui conduisent leurs enfants à la piscine etc.. Ensuite, cet afflux va entraîner des problèmes de sécurité publique. Il faudra contrôler ces camping-cars et nous n'aurons pas la maîtrise de ce qui se passe au tour de ces camping-cars. Enfin, il y aura des pollutions de toutes natures qui seront provoquées par ces camping-cars et ceci aura un coût et quand on voit que le chiffre de CHF 10.00 par jour est articulé, il me semble que tout ceci n'est pas très logique. Ce n'est pas le prix du marché pour occuper un emplacement à Pully. Si nous mettons à la disposition de tiers des prestations à un prix qui n'est pas le prix du marché, nous verrons apparaître, ce qu'on appelle en économie politique moderne, des passagers clandestins et ces habitants de camping-cars vont produire, comme on dit aussi en terme écologique, des externalités négatives qui seront à la charge de la communauté. C'est donc, que quel que soit l'angle sous lequel on analyse ce cas, la conclusion, à mon humble avis est très claire, il faut refuser ce postulat et le classer.

La Présidente : J'aimerais demander de nouveau une précision à un membre de la commission ad hoc. Est-ce qu'un membre de la commission ad hoc peut me préciser si la commission a décidé à l'unanimité ou à la majorité de faire suivre ce postulat à la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Effectivement, en tant que motion je pense qu'elle aurait été refusée. Elle est trop contraignante, alors que transformée en postulat, on ne s'est dit pourquoi pas et de toute façon une étude n'engage pas l'avenir. Donc si l'étude conclut à l'impossibilité ou peu d'opportunité de faire ce genre d'installation, on arrête là. Donc, la commission a effectivement accepté à une voix près le renvoi à la Municipalité. C'est-à-dire qu'elle a accepté de vous proposer, le Conseil, le renvoi à la Municipalité.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

Je rejoins les propos de Monsieur Christian POLIN et je rappelle à notre Conseil qu'actuellement il est interdit de camper sur la commune de Pully avec une tente en toile, quelle que soit la qualité de la tente. Donc je ne vois pas pour quelle raison on devrait faire des passe-droits pour des camping-caristes dans un véhicule par rapport à des campeurs. Donc il faut changer le règlement de police avant de voir autre chose.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Je peux tout à fait respecter, et je les respecte les propos de Messieurs POLIN et MARLETAZ, par contre, je ne peux naturellement en aucun cas les partager. Et vraiment, je pense que ça vaudrait la peine que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, et ensuite on se prononcera vraiment sur les camping-caristes. Je ne sais pas pourquoi, il est vrai, vous avez une idée très négative, mais là où il y a des camping-caristes franchement ça marche bien. Je ne vois pas pourquoi ça devrait se transformer en

catastrophe à Pully. Donc, une fois encore je vous encourage de soutenir ce postulat.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je ne pense pas qu'il existe dans quelque localité que ce soit un règlement de police interdisant un propriétaire de camping-car de stationner. Il a le droit le plus absolu et je ne vois pas quel est le règlement qui pourrait l'empêcher de le faire.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Cela a été confirmé par le postulant, dans le sens qu'un camping-car au moment où il descend son marchepied c'est considéré comme camping. Et à l'heure actuelle le règlement général de police à son article 34 stipule, je cite : *Il est interdit de camper sur la voie publique ou ses abords. Sur le domaine privé le camping occasionnel n'est permis qu'avec l'accord du propriétaire du fonds et le cas échéant du fermier ou du locataire pour une durée de plus quatre jours, l'autorisation de la direction de police est obligatoire. L'autorisation peut être refusée, notamment, lorsque le campeur ne peut bénéficier d'une installation sanitaire à proximité.*

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Il est clair que ce n'est pas forcément un problème d'une importance égale à celle du premier préavis que nous avons discuté ce soir. Il est intéressant, néanmoins, parce que on peut tester l'ouverture d'esprit à certaines choses. On peut tester les questions d'égalité de traitement, c'est vrai que si des gens n'ont pas le droit de planter leur tente et qu'à côté quelqu'un arrive avec un objet beaucoup plus dur, sur roues, ça peut poser un problème. Mais, c'est vrai aussi que si cet objet un peu plus dur n'a pas des roues mais une simple coque. On peut aussi se poser des questions d'égalité de traitement selon la forme de camping autorisée ou pas dans la commune. Mais ce que je retiens personnellement, c'est qu'il y a beaucoup d'ignorance sur ce sujet dans cette salle. Et ce que je retiens pour terminer, c'est qu'en fait, si j'ai bien compris ce que Monsieur Martial LAMBERT nous disait, on a déjà le droit de stationner quatre jours au plus à certains endroits ou du moins dans cette commune. Mais peut-être que j'ai mal compris.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Donc, je crois que vous m'avez mal compris. Je n'ai jamais dit qu'on pouvait parquer quatre jours dans des parkings publics. C'est extrêmement règlementé, on peut le déplorer ou au contraire l'encourager, mais si vous restez quatre jours ça risque de coûter plus cher que CHF 10.00 par jour.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Je prends la parole parce que j'ai fait partie de la commission. J'ai remplacé Madame Laura BIANCHI et je dois dire que le motionnaire Monsieur ICHINO a bien insisté sur la différence entre ceux qui font du camping et les camping-caristes. En termes que j'ai découverts à cette occasion, il dit bien que ceux qui font du camping sont ceux qui descendent un marchepied et qui installent des vérins. Ce qui n'est pas le cas des camping-caristes et nous avons, je crois, tous au sein de la commission été touchés par la sincérité, l'enthousiasme, la générosité et je dirais l'idéalisme de Monsieur ICHINO qui tenait absolument donner une image positive des camping-caristes. Et il demande quatre ou cinq places au maximum, la seule conséquence pour la commune, ce serait d'installer des infrastructures permettant le ravitaillement en eau potable, l'évacuation des eaux usées et des déchets. Alors personne au sein de la commission, nous étions sept ou huit, à l'exception d'une seule personne, n'a eu le courage – je crois que nous avons été lâches,

en définitive – de lui dire non. Alors nous lui avons proposé de transformer sa motion en postulat et Monsieur Martial LAMBERT ne l'a pas découragé en disant qu'il aurait des transformations profondes dans la commune de Pully les années à venir, en relation avec le PALM, et qu'il serait peut-être possible alors d'envisager une solution. Il ne lui a rien promis. Il n'a pas fait de promesses fermes, mais il ne l'a pas découragé non plus. Alors ça me met mal à l'aise maintenant, comme membre cette commission, de maintenant estimer qu'il faut classer cet postulat d'autant plus que le motionnaire n'est pas là pour défendre ses idées.

La Présidente : Vous êtes tout à fait libre de garder la position que vous aviez lors de la commission.

Monsieur Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Je vais essayer d'être bref parce que c'est tard. J'apprends aussi ce terme camping-cariste. On est en train de faire un distinguo entre les gentils camping-caristes qui sont pleins d'idéaux. C'est très bien on a tous des idéaux. Est-ce que c'est à une commune de payer ? Je ne sais pas. Maintenant j'aimerais bien savoir qui va faire le distinguo entre les gentils camping-caristes qui, si j'ai bien compris, sont propres, écologiques avec des véhicules qui consomment très peu, c'est bien connu, enfin bref. Et d'autres personnes, moins désirables. Qui va faire la police ? Qui va dire à quelle heure vous êtes arrivés ? Qui va aller encaisser ? Est-ce qu'il y aura une petite boîte où les gens mettent de l'argent ? Est-ce que l'on va engager un nouveau fonctionnaire de police pour aller gérer ça ? Je ne pense pas que c'est juste quatre places à mettre à disposition. Je pense que ça va coûter un saladier et que ça ne va rien rapporter à la commune. C'est pour cela que je pense qu'il faut classer ce postulat.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Pour appuyer ma proposition de classement j'ai une solution. Nous faisons partie du PALM, mais nous avons déjà dans le PALM un endroit réservé aux camping-caristes, c'est à Vidy. Alors puisqu'on aime tellement la communauté du PALM, soyons Palmistes jusqu'au bout, classons ce postulat et envoyons les camping-caristes à Vidy.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je m'étais réservé dans ma tête de prendre la parole dans les divers. Mais quand j'entends ce qui se dit je viens fou. Maintenant on dit : on est dans le PALM, on a cas les envoyer là-bas. Ça va coûter cher. Aucune étude n'a été faite cher Monsieur et je ne sais pas si vous avez fait du camping ou de la caravane, mais il ne faut pas croire que c'est tous des bandits, loin de là. Et là quatre à cinq places, on ne vous a pas encore demandé de dépenser, on vous demande simplement que la Municipalité examine ce postulat. Punkt vertig et on n'a pas demandé un crédit de CHF 2'000'000.00 pour examiner ce postulat.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Il me semble qu'il y a une question de principe. La commission a refusé la motion. Et après on a parlé éventuellement d'un postulat. Alors maintenant on va voter sur le classement ou le renvoi de la motion. Parce que

La Présidente : Non

Monsieur Pierre-William LOUP : Ecoutez, au départ c'est une motion. On nous a dit que dans la commission on a refusé la motion, et on a proposé de la transformer en

postulat. Mais on doit voter sur la motion.

La Présidente : Mais non, puisque le motionnaire a accepté la transformation en postulat.

Monsieur Pierre-William LOUP : Alors c'est facile. Alors quand vous vous rendez compte que ça va mal avec la motion, vous allez sur le postulat, puis après vous faites quoi ?

La Présidente : Mais enfin on a eu un précédent, Monsieur Michel AGUET a eu sa motion transformée en postulat. On est allé de l'avant.

Monsieur Michel AGUET : Je suis désolé mais la fois où on a demandé la transformation de ma motion en postulat c'était à côté de vous et devant tout le monde.

Monsieur Pierre-William LOUP : ça c'est la différence.

La Présidente : Mais là, il y a la commission ad hoc qui a été témoin.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Mais, encore une fois, il n'y a pas eu dans la commission de vote sur la motion, c'est le motionnaire qui a transformé en postulat et on a voté sur le postulat.

La Présidente déclare : Je crois que là on peut quand même arriver au vote maintenant. Monsieur Hebeisen vous avez le dernier mot.

Monsieur Philippe HEBEISEN demande la parole :

J'espère que vous avez mesuré vos paroles. Je ne suis pas sûr de ce fait, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vais au contraire ajouter à la confusion générale en m'adressant au Municipal de la police et en lui demandant mais que fait la police cher Monsieur ? Je lui signale simplement qu'il y a en moyenne trois camping-caristes par nuit qui stationnent bel et bien sur le parking de la piscine actuellement, n'occupant pas quatre ou cinq places, mais parfois quatre ou cinq places en long et en large par camping-car et que la plupart du temps ils descendent bel et bien leur marchepied et je me réjouis des prochaines interventions de la police face à ces camping-caristes.

La Présidente déclare : J'aimerais que nous arrivions au vote et je reprends le vote sur les conclusions de la commission ad hoc. Si vous n'êtes pas content vous votez tout simplement « non ». Donc je propose de voter sur la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Ce postulat est classé sans suite par 37 voix pour le classement, 29 voix pour le renvoi à la Municipalité et 4 abstentions.

5.9. Propositions individuelles

La Présidente rappelle que les propositions individuelles ne sont pas les divers, c'est uniquement les initiatives.

Néant

5.10. Divers

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Ce soir en rentrant à mon domicile j'ai vu le giratoire de C.-F. Ramuz, à côté de la station service ou du magasin de fleurs un bel écriteau orange disant : « Attention, il y aura des problèmes pour circuler à Pully car il y a la course à travers Pully ». Faisant le giratoire j'ai jeté un coup d'œil, je me suis dit : tiens à travers Pully il vont monter le Château-Sec puis passer l'avenue des Cerisiers. Puis au bout d'un moment j'ai quand même pris des photos, j'ai bien lu le poteau, mais les écriteaux et j'ai constaté qu'en fait, on a un problème puisqu'on vous l'a mis dans la communication n° 9 en pages 2 et 5 comme quoi suite à d'importants travaux qui vont être faits au chemin de Bonne-Espérance à Lausanne, toute la circulation, y compris, les TL – c'est ça qui m'a fait penser, ça va en rapport avec cette communication – va passer par l'avenue des Cerisiers. Ce que je regrette c'est que dans la communication on n'indique que tous les véhicules en direction de la ville de Pully seront déviés par l'avenue des Deux-ponts et l'avenue des Cerisiers. Je ne vois pas pourquoi ? Alors ma petite question, l'écriteau, l'annonce prête à confusion. On parle de riverains. Alors les gens de quartier de Chissiez ce sera des riverains ou pas ? Alors est-ce qu'on ne pourrait pas, mieux que la fois où le pont sur la Vuachère au bas de Trabandan était fermé faire une information détaillée et explicative à tous les riverains, les gens du quartier, Pierraz-Portay, Deux-Ponts, Château-Sec et compagnie, parce que l'on va avoir un trafic énorme et on se pose de question même. Est-ce que l'on va être obligé de supprimer le parcage de certains véhicules sur l'avenue des Cerisiers pour que les bus qui viennent aux Faverges puissent passer ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je tiens à préciser que le panneau actuel concerne uniquement la course à travers Pully et il est bien évident, Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE, qu'une information sera faite sur ce trafic qui sera dévié suite aux travaux du chemin de Bonne-Espérance. Mais une large information sera faite aux usagers.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je remercie Monsieur le Municipal Martial LAMBERT et je suis content d'apprendre ça. La seule remarque que je me permets de vous faire c'est que l'écriteau qui est au bas du Château-Sec, il ne parle pas de la course à travers Pully. Celui-là il parle déjà de l'avenue des Cerisiers qui est fermée. Il y a quatre ou cinq panneaux. C'est bien fait j'en conviens. C'est pour ça que je souhaitais que les gens, comme vous acceptez de le faire, soient informés.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Monsieur Martial LAMBERT a répondu sur la problématique de la course à travers Pully. Nous avons été informés, on vous a transmis l'information comme quoi Lausanne faisait des travaux au chemin de Bonne-Espérance et une séance s'est tenue avec les travaux de Lausanne et avec aussi notre service de police et une information sera donnée à l'ensemble des gens du quartier Lausanne et Pully. Donc vous aurez cette information de manière très claire. Je crois savoir, mais je ne suis pas dans le secret des dieux que par le biais des Cerisiers il n'y aura que les bordiers, ainsi que les TL et tout le reste de la circulation passera par le Trabandan, les Deux-Ponts et le Château-Sec. Alors voilà ce

que je peux dire ce soir.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Je vous demande encore quelques minutes d'attention. Il est vrai qu'il est très, très tard. Lors de la dernière séance notre Présidente du Conseil voulait poser une question. Elle est exprimée aujourd'hui au nom de l'Union Pulliérane et la voici. Dans la communication de la Municipalité n° 5/2010 du 21 avril 2010 en page 3 on a pu lire : *Promotion économique – « Scénario pour une région Oron/Lavaux »*. La Municipalité nous explique qu'elle a réitéré sa volonté de ne pas entrer dans l'association économique de la région Oron dénommée ARO précisant une nouvelle fois aux instances de cette association qu'elle ne voyait pas la nécessité à l'heure actuelle d'adhérer à une nouvelle association de promotion économique. Elle a rappelé aux dirigeants d'ARO, que bien que notre appartenance administrative et socio-culturelle au district de Lavaux-Oron est indéniable. Pully fait partie de la région économique lausannoise. Notre question est donc la suivante : pourquoi ce refus réitéré d'entrer en matière avec l'association ARO. Tout miser sur la proposition Lausanne-Région c'est indéniablement regarder uniquement vers l'ouest, embrasser le PALM, mais c'est aussi à notre avis freiner ou du moins ne pas soutenir le développement économique du district de Lavaux-Oron auquel nous appartenons. Vous avez déjà eu l'occasion, Monsieur le Syndic, de préciser le choix de Lausanne Région lors de votre réponse au postulat de Monsieur Michel AGUET. Mais n'est-il pas envisageable de faire partie de deux associations de promotion économique permettant ainsi un éventail plus grand de développement et aussi une ouverture bienveillante envers notre beau district. Diplomatiquement, cela permettrait peut-être d'améliorer aussi les contacts entre les députés ruraux et citadins de notre district.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'ai été ravi d'apprendre en lisant le Régional la substance, j'aurais été encore plus ravi de recevoir par anticipation la question. Ça m'aurait permis d'être peut-être un peu plus préparé. J'aimerais quand même faire remarquer les choses suivantes : La position de la Municipalité de Pully n'est pas une position unique, égoïste, elle a été faite en conjonction avec toutes les communes qui font partie de Lausanne-Région et qui appartiennent au district de Lavaux-Oron, c'est-à-dire Les Cullayes, c'est-à-dire Savigny, Lutry, Paudex, Belmont et c'est ensemble que nous avons examiné la demande qui avait été faite par l'ARO. L'ARO a fourni à toutes les trente-deux communes de l'arrondissement un documentaire assez bien fait, il y avait quelques failles, mais assez bien fait, dans lequel on nous demandait de prendre position en faveur d'une extension de la région économique Lavaux-Oron étant donné que le service de l'économie, du logement et tourisme avait signalé à l'association de Lavaux qu'elle n'avait plus la taille critique et que visiblement qu'elle devait s'élargir pour pouvoir obtenir des soutiens de la nouvelle loi du développement économique. Même avec l'apport de Pully, Lutry, Paudex, Belmont, Savigny et Les Cullayes nous n'atteignons pas cette taille critique. Lors de la réunion qui a eu lieu et à laquelle j'ai participé et à laquelle a participé le responsable du SELT cantonal, les deux Préfets, il a été clairement exprimé, à plusieurs reprises, cet état de fait qui tout logiquement conduisait les cinq communes dont j'ai parlé à dire, mais écoutez, il y a quelque chose qui ne va pas dans votre appréciation de situation. Et voici un petit peu ce qui nous a conduits à dire « non ». Mais maintenant, il y a eu des développements là-dedans et Monsieur MUHEIM qui préside Lausanne-Région m'a signalé qu'un certain nombre de communes, notamment de la région d'Oron, demandaient leur adhésion à Lausanne-Région. Alors que je crois que plutôt que de demander à Pully de faire partie économique en payant deux fois cotisations, il est peut-

être plus judicieux qu'un certain nombre de petites communes, dont je ne sous-estime pas les problèmes adhère plutôt à Lausanne-Région, plutôt que l'inverse. Et puis, il y a deux faits que vous devrez connaître, Bourg-en-Lavaux qui va regrouper à partir de 2011 plusieurs communes a déclaré dans cette même séance qu'elle se tournait vers Vevey. Alors vous comprenez bien qu'il est relativement difficile pour Pully tout d'un coup de faire le bonheur de Lavaux-Oron, sans Bourg-en-Lavaux, sans Lutry et autres, avec uniquement des communes de la couronne Oranaise. Et puis pour compléter le tableau, c'est le deuxième élément, on nous a demandé froidement, Mesdames et Messieurs, de quitter Lausanne-Région. Alors vous comprenez que dans cet état d'esprit il ne nous est pas possible, et ça j'insiste, de manger à deux râteliers et je crois que notre appartenance à la région économique, on peut regretter que le canton de Vaud soit divisé en dix districts, parce que personnellement j'avais une vision, que Monsieur POLIN partage certainement, de plutôt de région économique. Mais toujours est-il qu'on a des districts avec des arrondissements qui sont administratifs et électoraux et puis on a des régions économiques et Pully se rattache à la région économique du grand Lausanne. Voilà toutes les explications que je peux donner à ce sujet, mais nous n'avons pas fermé la porte. Nous avons dit clairement dans notre lettre ; en disant que ponctuellement, en fonction des intérêts, nous étions prêts à participer à des actions sur Lavaux-Oron. Voilà ce que je tenais à dire en réponse à la question de Madame Verena KUONEN.

A la demande de la Présidente Madame Verena KUONEN déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Gérald CUCHE demande la parole :

Mon intervention concerne le concours du sauvetage. Donc vous savez que le 4 juin prochain le sauvetage et il est d'habitude le Conseil communal présente un bateau qui est souvent mixte et puis j'aimerais bien que cette année ce soit à nouveau le cas. Parce que je crois dire que durant les quinze dernières années ça s'est fait et ce serait bien aussi que cette année ça perdure. Il nous faut huit rameurs et j'en ferais partie et je serais heureux d'en rencontrer d'autres en les priant de s'inscrire auprès de Jacqueline Vallotton.

La Présidente : Nous avons bien ramé ce soir, il y en aura bien quelques uns qui accepteront de ramer le 4 juin.

Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :

Lors de l'assemblée générale de l'association pour les intérêts de Pully-Nord, la Rosiaz d'hier au soir de très nombreux membres se sont déclarés préoccupés par l'absence d'un nouveau plan de circulation en relation l'importance densification en cours dans le quartier Peupliers, avenue de Belmont, Chantemerle. Qu'en entend faire la Municipalité ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je crois que la question elle est d'importance. On ne peut pas répondre ce soir. Je crois qu'il faut nous laisser un temps apporter une réponse circonstanciée.

A la demande de la Présidente, Madame Lucienne VASSEROT est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Vous avez reçu une communication n° 11/2010 Création d'habitations collectives dans le quartier de Chantemerle – Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise

PASCHOUD. J'aimerais prendre position rapidement sur cette réponse. J'ai pris connaissance de cette réponse à la question concernant la création d'habitations collectives dans le quartier de Chantemerle. J'observe sur la forme que j'avais posé trois questions A, B et C et que j'attendais donc trois réponses et que ces trois questions ne concernaient pas directement l'objet qui est traité dans la réponse. Cela dit je tire de la réponse de la Municipalité, que la Municipalité n'entend absolument rien faire sur le terrain de Chantemerle. Cette volonté de ne pas agir me semble pas en contradiction avec deux préavis que nous avons traités ce soir. Dans le préavis n° 5 la Municipalité déclare que pendant un certain temps devant face préoccupation financière et qu'elle n'était pas en mesure alors de réfléchir à son développement. J'osais espérer que l'amélioration notable et persistante des finances communales aurait permis une reprise de réflexions sur tous les plans. Et dans le préavis n° 8 la Municipalité cite un passage sur préavis n° 7/1999 sur la politique concernant notamment le quartier de Chantemerle aussi des Boverattes dont elle dit que ce préavis a gardé son actualité et sa validité. Apparemment il y a plusieurs lectures à faire de ce préavis quant aux notions de validité et d'actualité. Je ne peux donc pas me déclarer satisfait de cette réponse, ni dans la forme, ni sur le fond.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Juste un commentaire, je comprends que Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD est moyennement satisfait de cette réponse. De là à dire que l'on fait rien Monsieur PASCHOUD ça me paraît légèrement exagéré. Je crois que l'on a montré ce soir qu'on a quelques préoccupations et quelques projets de développement à gérer. Et c'est vrai, on a déjà eu l'occasion de le dire que ce terrain de Chantemerle nécessite d'abord de savoir quel est le besoin en réserve d'équipement publics qu'il nous faut, notamment à proximité des collèges, mais pas seulement à Chantemerle et cette étude elle est en cours et on a dit clairement que nous répondrons et nous statuerons sur ce projet et sur le devenir de ce terrain de Chantemerle quand on sera au clair sur la part que l'on doit réserver pour les équipements publics. C'est tout. Maintenant on se permet de dire que cette réflexion n'a aucun lien avec les différents chantiers en cours dans cette partie de Pully. Donc on viendra devant ce Conseil, et on répondra sur la préoccupation de Chantemerle quand on sera au clair sur ces besoins.

A la demande de la Présidente, Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD déclare qu'il n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente va pouvoir clore la séance. Il est 23 heures 15. A toutes et à tous la Présidente donne rendez-vous pour notre dernier Conseil de cette année de législature, le mercredi 23 juin, attention, à 18h00. Ce Conseil sera suivi après notre séance du traditionnel repas annuel, qui espérons-le pourra être pris sur la terrasse du Prieuré. Dans l'intervalle, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Pentecôte.

La Présidente :

La secrétaire :

Annie Mumenthaler

Jacqueline Vallotton